

# Mesures COVID du Conseil fédéral: la CCIG en faveur du système «2G»

Communiqué, *Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève*

3-4 minutes

---

## Points de vue

Cette mesure est le seul moyen d'éviter la fermeture de certains secteurs d'activités déjà fortement impactés par la pandémie, tels que la restauration.

Le Conseil fédéral a annoncé ce jour la mise en consultation jusqu'au 14 décembre d'un certain nombre de mesures, dont deux variantes pour faire face à la progression du variant Delta et l'apparition du variant Omicron, lesquels font craindre une surcharge des hôpitaux.

La CCIG s'était prononcée très tôt en faveur d'une posture pragmatique incluant l'extension du système nommé «2G» (personnes guéries ou vaccinées). La différenciation entre les personnes vaccinées et/ou immunisés est essentielle pour réduire la surcharge des hôpitaux tout en préservant autant que possible l'activité économique. A

cet égard, la CCIG rappelle qu'il est absolument impératif de maintenir les efforts relatifs à la vaccination, ainsi que son rappel.

La CCIG soutient l'approche pragmatique qu'elle avait déjà promue par le passé et se prononce donc en faveur de la variante 1 avec la règle des «2G». Cette mesure est le seul moyen d'éviter la fermeture de certains secteurs d'activités déjà fortement impactés par la pandémie, tels que la restauration. De surcroît, la CCIG attire l'attention des autorités sur le fait que l'obligation de porter le masque et de consommer assis restreint un nombre important d'événements et d'activités économiques.

En revanche, la CCIG maintient sa forte opposition à l'obligation du télétravail. Les contacts sur le lieu de travail dans le strict respect des normes sanitaires (i.e. masqués) sont tout à fait indispensables au bon fonctionnement des entreprises et favorise le développement de l'intelligence collective. Tant la capacité d'innovation que le bien-être des collaborateurs serait négativement affecté par l'introduction du télétravail obligatoire.

La CCIG constate en outre que peu importe les variantes et mesures retenues par le Conseil fédéral, les impacts sur l'économie seront réels avec une magnitude variable en fonction des mesures. En effet, tous les lieux de vie sont concernés, y compris ceux qui prennent déjà des mesures spontanées comme les commerces. En conséquence, il est vital que les mesures sanitaires aillent de pair avec les aides économiques. Pour cette raison, la

CCIG appelle les autorités fédérales à adapter de la manière la plus appropriée possible les aides économiques dont la prolongation jusqu'à fin 2022 a été décidée par le Parlement fédéral. Par exemple, il est nécessaire que les aides à fonds perdu se basent sur l'exercice comptable. Ce n'est qu'avec ce pragmatisme dont notre pays sait faire preuve que notre tissu économique pourra ressortir dans la moins mauvaise posture de cette pandémie.